



Sart Tilman, 26 mai 2024

Madame, Monsieur,

Nous vous communiquons quelques informations relatives à l'organisation de la saison 2024-25.

RCSST
Royal Cercle Sportif
du Sart Tilman A.S.B.L.

Président :
Regnier PIRARD
Rue de la Lisière, 12
4102 OUGREE
☎ : 0474/79 79 05
@ : regpirard@gmail.com

Directeur :
Luc RUELLE
Rue Sart aux fraises, 42
4031 ANGLEUR
☎ : 0495/23.04.07
@ : administration@rcssartilman.be

Correspondant qualifié :
Philippe LECAPITAINE
Rue Albert Schweitzer, 21
4102 OUGREE
☎ : 0473/86.64.01
@ : phil.lecapitaine@skynet.be

Installations :
Rue de la Belle Jardinière, 113
4031 ANGLEUR
☎ : 04/262 89 33

Matricule URBSFA : 6963
NE/TVA : 0451.929.928
BELFIUS : BE89 0682 5193 4285

www.rcssartilman.be

association siège dans l'arrondissement
judiciaire de Liège



Club partenaire du



• **COMPOSITION DES NOYAUX :**

Les noyaux sont constitués au plus tard à la fin du mois d'août, après une période d'observation, à l'issue de laquelle les formateurs de chaque catégorie d'âge, le coordinateur de la catégorie et le RTFJ (Responsable technique Formation des Jeunes) se concertent pour répartir les joueurs entre les différentes équipes d'une même catégorie d'âge.

Dans toutes les catégories d'âge, le nombre d'affiliés permet de faire évoluer chaque joueur dans sa classe d'âge et dans une équipe correspondant à son niveau.

Chaque équipe est inscrite dans un championnat correspondant à son niveau. Il en existe 4 (de 1 = très fort à 4 = débutant).

Les championnats provinciaux du foot à 5c5, 8c8 et 11c11 sont organisés en 2 phases. La première, qui dure 7 semaines, sert à évaluer le niveau de chaque équipe. La seconde sert à replacer une équipe dans une série correspondant à son niveau afin de créer des séries de niveau homogène.

Afin de faire face aux difficultés d'organisation liées notamment aux manques de bénévoles et de surfaces de jeu, le Conseil d'administration du club a décidé de réduire le nombre d'équipes et de de prioritairement accueillir, les joueurs (et les parents, le cas échéant) à qui nous pouvons encore proposer une équipe et qui ont été, durant la précédente saison :

- totalement en ordre de cotisation ;
- les plus assidus aux entraînements et aux matches ;
- les plus respectueux des consignes d'organisation (réponse aux messages de convocation, accompagnement des joueurs lors des déplacements, ...)
- les plus respectueux des consignes sportives données par leur formateur ;
- les plus respectueux des règles de fonctionnement du club (fair-play, tests extérieurs effectués dans les règles, ...)

... et qui auront signalé leur volonté de rester au club, en versant pour le **30 juin 2024** au plus tard, au min., le 1^{ère} tiers de la cotisation.

• **ORGANIGRAMME SPORTIF :**

Vous trouverez ci-dessous, la composition de l'encadrement sportif et administratif du club pour la prochaine saison.

Avec le soutien de :



- **PACK D'ÉQUIPEMENT :**

Dès lors que :

- aucune bouteille n'est tolérée sur les terrains aux matches et aux entraînements ;
- les joueurs doivent obligatoirement porter l'équipement officiel du club au moins au 1^{er} entraînement de la semaine ;
- les joueurs doivent obligatoirement porter le training officiel du club pour se rendre aux matches ;
- les joueurs doivent obligatoirement porter une pièce du pack (maillot courtes manches ou sweat) pour s'échauffer avant les matches ;
- les nouveaux maillots de match de certaines équipes disposeront de courtes manches ;

Le pack d'équipement remis en septembre, aux joueurs qui se seront TOTALEMENT acquittés de la cotisation, comprendra :

- 1 maillots et 1 short d'entraînement,
- 1 sweat,
- 1 sous-maillot longues manches type « thermowear »,
- 2 paires de bas blancs,
- 1 bidon aux couleurs du club, sur lequel, les joueurs devront obligatoirement inscrire leur nom,
- 1 carte de membre (limitée à 2/famille) donnant, pour l'accompagnant porteur de cette carte, l'accès gratuit aux matches amicaux et de championnat joués à domicile;

Complémentairement à ce pack, le Comité des jeunes offrira, à l'occasion de la St-Nicolas, 1 sac aux joueurs totalement en ordre de cotisation.

Webshop (boutique en ligne)_: les personnes désireuses de compléter ou remplacer l'équipement remis à chaque joueur pourront commander les articles du club (exposé dans la vitrine de la buvette) ou du catalogue de l'équipementier du club (PATRICK) en bénéficiant d'une réduction de 25 % grâce au code de réduction du club (**CST**).

Pour accéder à cette boutique en ligne, rendez-vous sur le site web du club : www.rcssartilman.be et cliquer sur « boutique en ligne » ou directement via l'adresse www.brandsfit.com/cssartilman .

- **COTISATION :**

- Montant de base :
 - * **450,00 €/les U14 à U19,**
 - * **400,00 €/les U7 à U13,**
 - * **280,00 €/les U6**

Les paiements par versement bancaire sur le compte n° **BE28 0015 1903 1720** en prenant soin de mentionner en communication : **Cotisation de « Nom » « Prénom » « année de naissance »** doivent être privilégiés par rapport aux paiements en liquide. Chaque personne effectuant un paiement en liquide au sein du club doit réclamer un reçu, si celui-ci n'est pas spontanément proposé, et le conserver durant toute la saison.

Réductions possibles octroyées par le club :

- * pour un règlement total de la cotisation avant le 31 juillet : - **50,00 €**,
- * pour le 2ème enfant et les suivants vivant sous le même toit : - **30,00 €/enfant**,
- * pour le 4ème enfant et les suivants vivant sous le même toit : exonération totale,
- * pour un enfant bénéficiant d'une aide sociale de la part d'un organisme public (CPAS, chèques sport, ...) : - **40,00 €**, cumulables avec les autres réductions,
- * pour les U6 : toutes les réductions sont déjà incluses dans la cotisation de base réduite,
- * - 0.50 €/lasagne vendue à l'occasion de la vente organisée par le club en octobre,
- * - **30 % du montant hTVA de l'éventuel « sponsoring maillots » trouvé avant le 20 juin 2024 (v. document annexé pour plus de détails)**

Réductions possibles octroyées par des organismes extérieurs au club (v. annexe) :

- * mutuelle : de 50,00 à 75,00 €, en fonction de l'organisme ;
- * services des sports ou service social : de 50,00 à 100,00 €, en fonction du lieu de résidence ;
- * CPAS : de 100,00 à 330,00 €, en fonction de la ville ou de la commune de résidence ;
- * employeur : de 0,00 à 375,00 €, en fonction de l'employeur.

Echéances de paiement :

- * **Pour le 30 juin** : au minimum un 1/3 de la cotisation due.

Ce montant permet de confirmer l'inscription. Passé cette date, le joueur ne sera plus prioritaire par rapport à de nouveaux arrivants. Cet acompte n'est pas remboursable en cas de désistement.

- * **Pour le 31 août** : l'intégralité de la cotisation due.

Ce montant permet d'obtenir le pack d'équipement remis en septembre et la carte de membre, donnant l'accès libre aux matches et d'éviter une interdiction de participer aux activités du club.

- * **Pour le 31 octobre** : l'intégralité de la cotisation due (280,00 €) pour les U6.

La carte de membre de la saison précédente permet d'accéder gratuitement aux matches de la saison suivante, jusqu'au moment où les nouvelles cartes seront délivrées.

Les accompagnants des nouveaux arrivants, ne disposant pas de ce fait de la carte de membre de la précédente saison, doivent s'acquitter du droit d'entrée pour les matches amicaux et de championnat, tant qu'ils ne reçoivent pas la carte de la nouvelle saison.

- **LABEL :**

Pour la 9^{ème} saison consécutive, le RCS Sart Tilman a obtenu le **label 3 étoiles d'excellence en matière de formation**, malgré les exigences de l'ACFF qui nécessitent, chaque année de plus en plus d'investissements financiers et humains de la part de tous les acteurs du club (formateurs, délégués, parents fair-play, arbitres du club, personnes en charge de l'administration, de l'entretien et de la logistique, ...).

- **COMMUNICATIONS :**

L'application PROSOCCER DATA, dont le club est équipé est le principal canal d'information. Une bonne information relative à la vie de notre club et aux activités (matches, entraînements, ...) organisées pour votre enfant passe par une consultation régulière de cette appli.

Le site internet du club (www.rcssarttilman.be) et les différents tableaux d'affichage installés en bord de terrain et dans notre buvette sont également une source d'informations utiles.

La Com-Box du club (boîte aux lettres placée à l'intérieur de la buvette, à droite du bar) dans laquelle vous pouvez notamment déposer vos demandes d'attestation diverses qui peuvent être récupérées complétées et signées, quelques jours plus tard au bar de la buvette.

Le site de la fédération (www.rbfa.be) et son application (RBFA app) vous donneront également des informations relatives notamment à l'adresse des clubs visités et au calendrier et classement de nos équipes (taper 'RCS sart Tilman' dans le rectangle « Que cherchez-vous ? »).

- **REPRISES DES ENTRAÎNEMENTS :**

L'horaire des entraînements est joint en annexe.

La reprise des activités est prévue comme suit :

- A partir du lundi 22 juillet : les U14 à U19,
- A partir du lundi 5 août : les U8 à U13,
- A partir du lundi 5 août : les séances de préparation physique des U15 à U19,
- A partir du mercredi 14 août : les U6 et U7,
- A partir du mercredi 28 août : les séances d'entraînement des GK,
- A partir du lundi 2 septembre : les séances thématiques des U15, U16, U17, U19 et U21

- **STAGES**

Des stages d'initiation et de perfectionnement pour garçons et filles de 6 à 12 ans se dérouleront, dans les installations du club, du **05 au 09.08.2024** et du **19 au 23.08.2024**.

Ils seront encadrés par les formateurs diplômés du club.

La PAF est de 135.00 EUR (130,00 EUR si 2nd enfant), inscription possible via le site www.rcssartilman.be, l'adresse mail stage.rcsst@gmail.be ou encore auprès de Geofroy DELBUSHAYE (0478/64 40 95).

Excellente saison 2024-25.

Regnier PIRARD,
Président

Luc RUELLE,
Directeur

Fabien LAFORGE
Secrétaire de l'École des Jeunes

Patrick SANGWA,
Responsable technique
de la formation des jeunes

Stéphane MOLNAR
Coordinateur
du foot de base, à 5c5 et à 11c11

Anthony NICOLAS
Coordinateur
du foot à 8c8

		STAFF SPORTIF DU RCS SART TILMAN Saison 2024-25		
Attributions		Nom	Prénom	Diplôme
Resp. Techn. Formation Jeunes		SANGWA	Patrick	UEFA A
Coordinateur pour le foot de transition		DEBERGH	David	UEFA B
Coordinateur Foot de base, 5c5 & 11c11		MOLNAR	Stéphane	Ex Pro
Coordinateur pour le foot à 8c8		NICOLAS	Anthony	UEFA B
Préparateur Physique		PRESTI DARDENNE	Nicolas Julien	Bac. Ed. Phys. Master Sc Mobilité
Formateurs Spécifiques GK		JODOGNE + PRESTI + DEMOULIN	Philippe + Nicolas + Antoine	GK Niv. 1 + UEFA C en formation UEFA C
Formateur spécifique joueurs de champs				
Resp. Admin. Formation Jeunes		RUELLE	Luc	Brevet AISF
Secrétaire des jeunes Adjoint RAFJ		LAFORGE	Fabien	Aspirant
Referee Ambassador		LAFORGE	Philippe	Superviseur BRA
Réfèrent Fair-Play		LAMBERT	Laurent	
1	P3	DEBERGH KAOUKAOU	David Loïc	UEFA B UEFA C
2	P1 (Dames)	STOQUART	Jérémy	-
3	P2 (Dames)	JACQUEMIN	Steve	-
4	U19a IProv.	MENOZZI	Patrice	UEFA B
5	U19b Prov..	EL ATTAR	Karime	Brevet B
6	U17 Prov.	ROJAS	Miguel	Brevet B
7	U17 Rég.	DE LEEUW	Jean-François	Brevet B
8	U16 Prov.	ZINZEN	Cyrille	UEFA B
9	U15 Prov.	MONTALBANO	Jonathan	Brevet B
10	U14a IProv.	ISIK	Ufuk	Brevet B + En formation UEFA B
11	U14b Prov.	RIVITUSO MEDA	J-Pierre Cédric	UEFA C UEFA C
12	U13a IProv.	DEFENDI	Christophe	UEFA C + En formation Brevet B
13	U13b	DELBUSHAYE	Geofroy	Brevet B
14	U12a IProv.	LEQUET	Grégory	Brevet B + BEPS
15	U12b	HOLZEMANN	Michael	Brevet B
16	U12c	LORENZO Y FERNANDEZ	José	Aspirant
17	U11a	BENYAKHLAF	Samir	Brevet B + En formation UEFA B
18	U11b	RENARD	Louis	Brevet B
19	U11c	TONUCCI	Manu	Brevet B
20	U10a	VILCOT	David	Brevet B
21	U10b	CHAMPION	Dimitri	UEFA C
22	U9ab	TONUCCI	Ryan	Brevet B + En formation UEFA B
23	U9ba	DAVID	Geoffrey	Brevet B
24	U9c	VIZZINI	Lorenzo	UEFA C
25	U8ab	VIDICK	Bernard	Aspirant
26	U8ba	ADAAI	Michaël	UEFA C
27	U8c	MARTIN	J-Philippe	En formation UEFA C
28	U7a	TONUCCI	Manu	Brevet B
29	U7b	LECLERCQ	J-François	En formation UEFA C
30	U7c	MARTIN	J-Philippe	En formation UEFA C
31	U6	BOUYARZA VIZZINI	Akim Lorenzo	UEFA B UEFA C